

LICENCE PROFESSIONNELLE / EED 1^{ère} année*

Demande de bourse du CROUS et/ou logement

***Les étudiants inscrits en EED 2^{ème} année, les apprenants en contrat de professionnalisation et en apprentissage, et les salariés n'ont pas accès aux bourses du CROUS.**

Les droits aux bourses sur critères sociaux d'un étudiant sont déterminés en fonction des revenus de sa famille, du nombre d'enfants rattachés fiscalement au foyer et de l'éloignement de son lieu d'études. Le montant de la bourse est fixé selon un barème national.

■ Pour déposer votre demande de bourse, aller sur :

[MesServices.etudiant.gouv.fr](https://mes-services.etudiant.gouv.fr) -> Demande de dossier social étudiant (DSE)

Si, parmi vos vœux, vous avez choisi la Licence Professionnelle à l'ESA sous statut « étudiant », vous devez sélectionner :

Dans l'encadré : Supérieur conduisant à un niveau Licence	Ⓢ Licence professionnelle
---	---------------------------

Selon la licence souhaitée, cliquez ensuite sur :

- | | | |
|--|------|---|
| ☐ <u>ANGERS ESTHUA-ITBS</u> | pour | - LP Technico-Commercial (ex LP MAC) |
| ☐ <u>ANGERS UFR Sciences</u> | pour | - LP Agronomie (Productions Végétales) |
| ☐ <u>ANGERS UFR Sciences</u> | pour | - LP Marketing et Commerce International des Vins et Terroirs (MVT) |
| ☐ <u>ANGERS UFR Lettres</u> | pour | - LP Aménagement Paysager (AP) |
| ☐ <u>ANGERS IUT</u> | pour | - LP Management de l'Entreprise Agricole (MEA) |
| ☐ <u>ANGERS IUT</u> | pour | - LP Productions Animales (Conseil en élevage) |
| ☐ <u>ANGERS UFR Sciences</u> | pour | - LP Valoriser et Commercialiser des Produits Alimentaires Locaux (VALocal) |



Ne jamais noter "ESA Angers", mais laisser "Angers IUT" - "Angers UFR Sciences" - "Angers ESTHUA-ITBS"
Vous pouvez prétendre aux bourses du CROUS grâce à votre inscription à l'Université d'Angers.

■ Pour demander un logement en résidence universitaire, aller sur :

<https://trouverunlogement.lescrous.fr/> -> Trouver un logement dans une résidence universitaire

Choisissez l'une des 4 résidences les plus proches de l'ESA :

1. Résidence Madeleine - 2. Cité Bourgonnier - 3. Résidence Célestin Port - 4. Cité Couffon-Pavot.

■ Pour connaître dès maintenant vos droits à la bourse et votre échelon, faire une simulation sur :

<https://simulateur.lescrous.fr/> -> Simulateur de bourse

Votre notification conditionnelle de bourse est à remettre en :

- > 1 exemplaire avec votre dossier d'inscription à l'Université d'Angers, fourni par l'ESA, afin :
 - d'obtenir la notification définitive et permettre le versement de votre bourse chaque mois
 - d'être dispensé des frais d'inscription à l'Université
 - d'être exonéré de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC)

-> 1 exemplaire avec votre dossier d'inscription à l'ESA, à la rentrée.

Attention ! Qu'on soit boursier ou non boursier, on doit obligatoirement s'inscrire à la CVEC sur le site [MesServices.etudiants.gouv.fr](https://mes-services.etudiants.gouv.fr) avant la rentrée.

Le "Statut Boursier" ouvre droit également à :

- l'augmentation de l'Allocation logement
- d'autres aides, réductions ou exonérations éventuelles (par ex : bourse départementale ou bourse régionale)
- la dispense de paiement des droits d'inscription universitaire.

Contact ESA : Leicy PASTOR – 02 41 23 55 27 – email : l.pastor-corso@groupe-esa.com

55 rue Rabelais - BP 30748 - 49007 ANGERS CEDEX 01 - 02 41 23 55 55 - www.groupe-esa.com